

<p>Nombre de membres au Conseil de Communauté : 108 titulaires – 39 suppléants</p>	<p>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</p>	<p>Conseillers présents : 73 Dont suppléants : 2 Pouvoirs : 17 Absents excusés : 24 Absents : 13</p>
--	---	--

Date de convocation : 23 septembre 2014.

Vote(s) pour : 79
Vote(s) contre : 9
Abstention(s) : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du lundi 29 septembre 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 3 : **Harmonisation de la politique d'abattements communautaire relative à la Taxe d'Habitation.**

Rapporteur : Monsieur HORY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Impôts (CGI), et notamment ses articles 1609 nonies C, 1411, 1639 A bis et quater,
VU l'arrêté préfectoral n°2013-DCTAJ/1-010 du 26 mars 2013 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et de la Communauté de Communes du Val Saint-Pierre,
CONSIDERANT qu'une absence d'harmonisation de la politique d'abattement avant le 1^{er} octobre 2014 conduirait au rétablissement des abattements communaux et marquerait ainsi un retour en arrière dans la mise en œuvre de l'équité fiscale sur le territoire fusionné de Metz Métropole,
CONSIDERANT le contexte financier tendu nécessitant une redéfinition des taux d'abattements appliqués,

DECIDE d'instituer à compter de 2015, un abattement général à la base de 6%, et de porter les abattements pour charge de famille à 18% pour les 2 premières personnes à charge et à 23% pour les personnes suivantes,

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de notifier cette décision à la Direction des Services Fiscaux, par l'intermédiaire des Services Préfectoraux, conformément aux dispositions de l'article 1639 A Bis du CGI.

Pour extrait conforme
Metz, le 30 septembre 2014
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

